

# MONTEE DES ARAVIS

## Samedi 30 juillet 2011

### Article 1

L'épreuve sportive «COURSE DE COTE DU COL DES ARAVIS », organisée par le Club des Sports de LA CLUSAZ, le samedi 30 juillet 2011, est une épreuve cycliste sur route en masse d'une distance de 8 km pour une dénivelée de 440m.

### Article 2

a) L'épreuve est ouverte à toutes les personnes convenablement entraînées, nées en 1993 et avant (année civile).

Les catégories de cette épreuve sont :

- Dames :
  - o A : dames -35 ans (nées entre 1977 et 1993)
  - o B : dames 35 ans et + (nées en 1976 et avant)
- Messieurs :
  - o C : hommes 18 – 29 ans (nés de 1982 à 1993)
  - o D : hommes 30 – 39 ans (nés de 1972 à 1981)
  - o E : hommes 40 – 49 ans (nés de 1962 à 1971)
  - o F : hommes 50 – 59 ans (nés de 1952 à 1961)
  - o G : hommes 60 ans et + (nés en 1951 et avant)

b) Suivant l'article 6 de la loi 99.223 du 23/03/99, tous les concurrents de l'épreuve doivent joindre au bulletin d'inscription une copie certifiée conforme d'une licence sportive vélo (UFOLEP, FFC, FSGT) en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du vélo en compétition datant de moins d'un an. Pour les non licenciés, une licence journée leur sera délivrée au prix de 2€.

### Article 3

#### Modalités d'inscription et tarifs :

L'inscription est prise en compte à la réception du montant de 12€ pour les licenciés et de 14€ pour les non licenciés, joint au bulletin d'inscription officiel dûment rempli et signé, avant le vendredi 29 juillet 11 à 18h00 au Club des Sports de LA CLUSAZ.

**Toute inscription le jour de la course sera majorée (13€ pour les licenciés et 15€ pour les non licenciés).**

L'inscription comprend :

- le droit de participer à l'épreuve,
- le ravitaillement à l'arrivée,
- fournitures diverses (dossards, résultats)

### Article 5

#### Assurances

Les organisateurs ont souscrit auprès de la compagnie AXA Assurances, un contrat d'assurance n° 1462723801, garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur, celle des ses préposés et des participants. L'organisateur invite les concurrents à souscrire eux-mêmes une assurance personnelle accident.

### Article 6

#### Règles de bonne conduite

- a) Pour des raisons de sécurité et d'équité sportive, il est interdit aux participants de quitter le parcours balisé par l'organisation. Le balisage est matérialisé par des indications orange sur le sol.
- b) Les routes n'étant pas fermées à la circulation, les concurrents devront respecter le Code de la Route et les indications des signaleurs. Le retour du col des Aravis se fera sous la responsabilité individuelle de chaque participant.
- c) Port du dossard bien visible dans le dos côté droit obligatoire pour franchir la ligne d'arrivée + plaque de guidon.
- d) Port du casque obligatoire
- e) Voiture suiveuse interdite et éliminatoire.

### Article 7

#### Horaires

- Retrait des dossards à l'accueil du Club des Sports à partir de 8h00 le jour de l'épreuve
- Départ en masse à 9h15.

### Article 8

#### Proclamation des résultats

Sur la place de l'Eglise de la Clusaz, à 11h30

### Article 9

L'organisation se réserve le droit, en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, de modifier le règlement et/ou le parcours

-----

A REMETTRE OU A ENVOYER A : CLUB DES SPORTS- BP 10 - 74220 LA CLUSAZ -  
AVANT LE VENDREDI 30 JUILLET 18h00

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Localité ..... Code postal ..... Pays .....

Sexe ..... Date de naissance ..... Nationalité .....

Libellé du Club ou de l'Association : .....

n° de licence UFOLEP : ..... n° de licence FFC : .....

Votre téléphone : .....

Votre e-mail : .....

Joindre au bulletin :

-La somme de 12€ / personne (chèque bancaire à l'ordre du Club des Sports de La Clusaz) pour les licenciés et 14€ pour les non licenciés. Majoration de 1€ pour toute inscription le matin de la course.

- La copie certifiée conforme d'une licence vélo en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du vélo de compétition datant de moins d'un an.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et avoir présenté soit une licence sportive visée par un médecin, soit un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive, datant de moins d'un an.

Date :

Signature :